

Meilleurs vœux, de courage, lucidité et combativité

L'année 2019 commence dans l'incertitude. Au-delà de ses ambiguïtés parfois inquiétantes sur le plan démocratique, le mouvement des gilets jaunes a remis en scène la question sociale dans notre pays, obligeant le gouvernement à mettre 10 milliards d'euros dans des mesures d'urgence visant le pouvoir d'achat des plus démunis. La suite devrait être le lancement d'une vaste concertation : sur quoi, avec qui, comment et pour quoi faire ? La lettre que le Président de la République doit rendre publique cette semaine devrait nous en dire plus.

Souhaitons qu'il intègre bien que le soutien massif de l'opinion à ce mouvement, qui lui a donné sa véritable force, s'est cristallisé autour du rejet, et de l'injustice sociale, et de l'absence d'écoute qui ont marqué le début de quinquennat. Les Français, et l'UNSA avec eux, souhaitent une politique socialement équilibrée, c'est-à-dire en rupture avec la suffisance et la complaisance à l'égard des puissants.

La concertation peut être le moyen d'y parvenir si le gouvernement comprend qu'il lui faut désormais co-construire sa politique et non plus la concevoir comme écrite d'en haut et une fois pour toute. La voie pour sortir de cette crise profonde est donc étroite. Mais elle existe et l'UNSA est prête à y contribuer. La responsabilité politique du gouvernement et de la majorité en est d'autant plus forte car un échec risquerait de précipiter notre pays vers des rivages sombres pour la démocratie.

Alors, dans un tel contexte, où courage, lucidité et combativité seront nécessaires, je présente à chacune et chacun mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Nous avons la chance, avec l'UNSA, de nous être dotés d'un cadre syndical qui rassemble et sait où il veut aller. Avec notre congrès national de Rennes début avril, avec les différentes échéances électorales qui auront lieu dans les entreprises pendant toute l'année, renforçons ensemble notre cohérence et notre influence !

Luc Bérille Secrétaire général de l'UNSA

Augmentation du bonus de la Prime d'activité : une première réponse

Trois mesures annoncées par le Président de la République nécessitent une traduction législative :

- L'exonération de tout prélèvement social et fiscal sur la prime exceptionnelle pouvant atteindre 1000€.
- L'exonération des prélèvements fiscaux et sociaux sur les heures supplémentaires.
- La réduction de la CSG pour les retraités concernés par l'augmentation en 2018.

- La quatrième mesure relative à l'augmentation du pouvoir d'achat de 100€ au niveau du SMIC, mise en œuvre par la prime d'activité a fait l'objet d'un décret car il s'agit de modifier les paramètres du bonus individuel de l'actuelle formule de calcul.

Cette bonification versée à ce jour à partir de 0,5 SMIC de revenu professionnel, le sera jusqu'à 1 SMIC et non 0,8 comme auparavant. Cet élargissement des conditions d'ouverture des droits bénéficiera à environ 1 million d'allocataires supplémentaires ayant recours à la prime d'activité.

Pour l'UNSA, cette réponse apportée à une partie des travailleurs pauvres a l'avantage d'être rapide mais elle met une fois encore en exergue la complexité du système. De plus, elle maintient la confusion entre revenu du travail et revenu de la solidarité.

Ayant un coût de 2,4 Milliards, celle-ci ne doit pas mettre en sommeil d'autres réformes comme « le logement d'abord » ou « la stratégie de lutte contre la pauvreté », indispensables pour améliorer le quotidien des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Pouvoir d'achat dans la Fonction Publique : une réunion pour rien !

L'UNSA Fonction Publique considère que la réunion du 21 décembre décidée par le gouvernement, à Bercy, ne répond pas à la demande explicite que l'UNSA porte depuis 18 mois afin d'améliorer rapidement le pouvoir d'achat de tous les agents publics.

Pas de prime exceptionnelle.

Pas de négociation nouvelle sur la valeur du point d'indice ou pour l'amélioration des rémunérations de tous les agents publics.

L'UNSA a demandé que le gouvernement ouvre de nouvelles négociations afin d'améliorer la rémunération des agents publics avec des effets immédiats et pérennes sur le pouvoir d'achat.

L'UNSA rappelle qu'au 1^{er} janvier la hausse des cotisations « retraite » impactera à nouveau le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

En laissant de côté, une nouvelle fois, les agents publics, le gouvernement ne répond pas aux fortes attentes créées par le Président de la République dans son annonce du 10 décembre. Il ne reconnaît toujours pas l'engagement de tous les agents publics au service du pays et des Français. Cette réunion est donc une nouvelle occasion manquée.

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?Fonction-Publique-une-reunion-pour-rien>

Projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales : l'UNSA s'est abstenue

L'UNSA s'est abstenue dans les caisses nationales de Sécurité sociale sur le projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales.

Ce projet de loi, pris en urgence, pour répondre à la crise des gilets jaunes, comporte trois mesures.

La première concerne la défiscalisation et la suppression de cotisations sociales sur les primes exceptionnelles de fin d'année versées de manière volontaire par les employeurs. Le montant de la prime ne pourra être supérieur à 1000 euros et concernera les salariés rémunérés au maximum à 3600 euros net mensuel (3 SMIC).

Tout en estimant que cette mesure constitue une avancée, l'UNSA regrette toutefois que soient exclus de ce dispositif les agents de la fonction publique. De plus cette mesure risque fort d'être appliquée dans les grandes entreprises qui sont, globalement, plus solides économiquement que les petites et moyennes structures. L'UNSA, dans ce cadre, souhaite qu'une évaluation de ce dispositif soit mise en place.

La deuxième mesure contenue dans ce projet de loi concerne la défiscalisation et la désociabilisation des heures supplémentaires à compter du 1^{er} janvier alors que le projet de loi de finance de la Sécurité sociale, quant à lui, ne prévoyait qu'une simple désocialisation à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour la Sécurité sociale, le coût de cette mesure représente un manque à gagner de 1,5 milliards d'euros. Cette baisse de cotisations sociales ne sera pas compensée et va venir grever le budget de la Sécurité sociale 2019.

Cette mesure, déjà mise en place par le gouvernement Sarkozy dans le cadre de la loi TEPA, a pour objectif d'améliorer la rémunération des salariés en augmentant la durée de travail.

Or, le bilan de la loi TEPA démontre que la défiscalisation des heures supplémentaires n'a pas pleinement atteint son objectif. En effet, si les salariés concernés ont effectivement bénéficié d'un surcroît de rémunération, ce n'est pas en moyenne en travaillant plus. Les chiffres démontrent que cette mesure n'a eu aucun impact significatif sur le nombre d'heures travaillées en France.

Pour l'UNSA, cette mesure est donc particulièrement « coûteuse » pour le budget de l'État et de la Sécurité Sociale sans pour autant atteindre pleinement l'objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Par ailleurs, en période de chômage de masse l'UNSA ne peut que s'interroger sur la pertinence d'une telle disposition.

Enfin la troisième mesure contenue dans ce projet vise au rétablissement de la CSG à 6,6 % pour les pensions de moins de 2000 euros.

Le coût est estimé à 1,5 milliard d'euros pour les recettes publiques.
La CSG finance la Sécurité sociale, qui va donc supporter le coût de cette mesure.

L'UNSA s'était opposée à l'augmentation de la CSG pour les basses pensions, elle approuve donc cette mesure qui permettra à 3,8 millions de foyers de retraités (soit environ 5 millions de retraités) de voir leur taux de CSG repasser de 8,3 % à 6,6 % en 2019 et ainsi de voir leur pouvoir d'achat augmenter.

Au final, au vu de ces éléments, tout en reconnaissant que des avancées pour le pouvoir d'achat étaient contenues dans ce projet de loi, l'UNSA s'interroge fortement sur l'impact de ces mesures, notamment sur le budget de la Sécurité sociale. Dans ce cadre, l'UNSA s'est abstenue sur ce projet.

Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats

Le Comité exécutif de la CES s'est réuni à Bruxelles les 18 et 19 décembre 2018. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

Ce comité exécutif a permis de faire le point sur l'avancement de l'organisation du congrès qui se tiendra à Vienne en mai 2019 et de présenter la résolution de la CES à l'approche des élections européennes qui se dérouleront, elles aussi, en mai 2019.

A cette occasion, la CES revendique une nouvelle Europe pour les travailleurs, rappelant que le nationalisme n'offre aucune solution aux problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, tout comme l'évasion fiscale des entreprises multinationales, les bas salaires et la pauvreté, le changement climatique ou la pollution.

La CES appelle ainsi l'UE à défendre la démocratie et les principes démocratiques, défendre l'état de droit, appliquer une tolérance zéro pour les discours de haine, améliorer la participation démocratique et préserver le droit des citoyens, des syndicats et de la société civile à faire campagne pour l'intérêt public. D'autres résolutions ont été adoptées, portant sur l'union économique et monétaire, sur la démocratie au travail et sur la nécessité d'une action de l'UE pour protéger les travailleurs des températures élevées.

Le Comité jeunes de la CES s'est réuni le lundi 17 décembre à Bruxelles

L'UNSA y était représentée par Chloé Bourguignon. Cette réunion a été l'occasion de remettre le rapport "Renforcer la participation des syndicats - Pour garantir des transitions de qualité et de l'emploi aux jeunes européens", fruit de deux années de travail, et qui rassemble les actions menées par les États membres et les syndicats en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des politiques en matière d'emploi des jeunes européens au niveau national.

Viktoria Nagy, Présidente du Comité jeunes, a présenté un nouveau projet autour du socle européen des droits sociaux, qui va être mené jusqu'en 2020 afin de favoriser l'appropriation de ces droits par les jeunes.

Thiébaut Weber, Secrétaire confédéral de la CES, est également venu échanger avec le Comité jeunes sur le prochain congrès de la CES qui se tiendra en mai prochain à Vienne. Les membres ont souligné l'enjeu fort de la présence de jeunes syndicalistes dans les différentes délégations.

L'UNSA MAG 197 est paru !

Envie de le lire ? <http://mag.unsa.info/197/>

Envie de s'abonner ? C'est simple :

<http://www.unsa.org/mag/abonnement/>

Imprimez, signez et envoyez à :

UNSA Magazine abonnements

21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex

Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous !

Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou : Pascal.Priou@unsa.org

Edito Sortir de la crise

Agenda

L'UNSA dans les médias

Ils ou elles font l'UNSA

Nouvelles sections syndicales, résultats électoraux

UNSA Société Générale

Activités nationales

Bureau national du 21 novembre

Réforme des retraites

Arrêts maladie et indemnités journalières

Service national universel

Dossier

Résultats élections professionnelles Fonction Publique, SNCF, RATP

Fonction publique, services publics

Egalité professionnelle

Vers un projet de loi Fonction publique

Europe et international

Socle européen des droits sociaux

COP Climat de Katowice

Retraités

6^{ème} congrès de l'UNSA Retraités

IRP

Egalité salariale dans l'entreprise

Inégalité de traitement

Généralisation de l'accord majoritaire

Culture et société

3 questions à Dominique Andolfatto

Avec toutes mes sympathies Olivia de Lamberterie

Un voyage des impressionnistes aux fauves

Idiss Robert Badinter

Développement durable

Inégalités sociales et inégalités environnementales